

Une tarification solidaire pour les repas servis dans les écoles

La rentrée scolaire de l'année 2023-2024 apporte une bonne nouvelle pour de nombreux foyers : la mise en place de tarifs solidaires dans les restaurants scolaires.

La volonté de la communauté de communes est d'améliorer l'accès des services publics en tenant compte de la situation des foyers, notamment dans le contexte inflationniste actuel.

C'est la raison pour laquelle, les élus de la communauté de communes ont fait le choix de mettre en place une tarification protectrice des ménages, pour les repas servis dans les écoles.

En adoptant [le dispositif de l'Etat « Cantine à 1 € »](#), la collectivité entend ainsi apporter une réponse concrète aux difficultés financières rencontrées par de nombreuses familles. L'ensemble des familles du territoire bénéficiera d'une réduction du prix du repas.

Cette nouvelle mesure s'inscrit dans une logique de solidarité et de cohésion sociale.

L'état versera une aide financière à la collectivité pour pallier à la baisse des recettes.

La collectivité accorde une grande importance à la qualité des repas en favorisant les produits bio, frais et locaux. Cela garantit une alimentation saine et équilibrée pour tous les élèves, tout en étant respectueux de l'environnement et en impliquant les producteurs locaux. Cette initiative ne compromettra pas la qualité des repas déjà en place dans les restaurants scolaires.



[Tarifs restauration scolaire](#)

1 fichier·s 619.88 KB

[Télécharger](#)

[Informations scolaires et periscolaires](#)